



Expert·e·s des examens pratiques de la branche du commerce de détail des articles de sport

Profil d'exigences «vente22+»

Condition d'âge	23 à 65 ans.
Qualifications	<ul style="list-style-type: none">➤ Certificat d'aptitude d'une formation professionnelle de base de 3 ans dans le commerce de détail avec deux ans de pratique professionnelle.➤ Certificat d'aptitude d'une formation professionnelle de base de 2 ans dans le commerce de détail avec trois ans de pratique professionnelle.➤ Personnes qualifiées dans des professions connexes avec trois ans de pratique professionnelle.
Pratique professionnelle/Exigences	<ul style="list-style-type: none">➤ Minimum trois ans de pratique professionnelle dans le commerce de détail dans la branche des articles de sport.➤ Les expert·e·s doivent travailler au moins 20% du temps sur le point de vente de la branche des articles de sport ou y suivre un apprentissage.➤ Des exceptions dans le domaine de la pratique professionnelle peuvent être consenties par la Commission d'examens de l'ASMAS, d'entente avec l'expert·e en chef.
Formation comme expert·e.	Avoir suivi avec succès les cours pour expert·e·s ainsi que les éventuels cours de formation continue proposés par l'ASMAS.

Obligations / Attitude

- Obligation de s'en tenir aux Directives de l'ASMAS ainsi qu'à celles des Commissions d'examens cantonales concernant la réussite des examens.
- Obligation de préparer - et de faire passer - les examens conformément à la dernière grille protocolaire et aux documents spécifiés par l'ASMAS.
- Adopter une attitude positive envers la structure d'examen.
- Obligation de se renseigner à l'avance sur la situation de l'entreprise (assortiment, environnement de travail des candidat·e·s, etc.), pour pouvoir les intégrer dans l'examen sous une forme adéquate.
- Obligation de se mettre à disposition comme expert·e d'examens au moins pendant 2 jours.
- Prendre part à la séance annuelle d'information régionale.
- On attend des expert·e·s de traiter les candidat·e·s avec respect et de créer une atmosphère d'examen agréable.
- Les expert·e·s sont soumis au secret de fonction et à la confidentialité!

Berne, printemps 2024